

Accord-cadre UE-Jordanie: participation de la Jordanie aux programmes de l'Union. Protocole à l'accord euro-méditerranéen d'association CE /Jordanie

2012/0108(NLE) - 10/10/2013 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion d'un protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Jordanie, d'autre part, concernant un accord cadre entre l'Union européenne et la Jordanie relatif aux principes généraux de la participation de la Jordanie aux programmes de l'Union.

Tout en donnant son approbation à la conclusion de l'accord, le Parlement souligne l'importance de continuer à promouvoir une coopération et un dialogue rapprochés avec ce pays dans le cadre de la politique européenne de voisinage et de poursuivre le dialogue politique et économique entre l'Union européenne et la Jordanie.

Il rappelle que, selon les estimations des autorités jordaniennes, plus de **500.000 personnes venant de Syrie ont cherché refuge en Jordanie**, et que la crise syrienne avait de graves conséquences pour l'économie et le budget de ce pays compte tenu des ressources financières nécessaires pour apporter une aide humanitaire aux réfugiés. **Il déplore, néanmoins, que la frontière jordanienne soit fermée aux réfugiés palestiniens venant de Syrie depuis le mois d'août 2012.** Il souligne, par conséquent, qu'il importe de **fournir une aide financière, technique et humanitaire suffisante à la Jordanie** dans ce contexte.

Parallèlement, le Parlement se félicite de l'engagement pris par S. M. le Roi Abdallah II de Jordanie de promouvoir des réformes de grande envergure dans ce pays.

Il soutient enfin le rôle proactif et constructif joué par la Jordanie, en tant que médiateur, dans le cadre des efforts visant à trouver des solutions durables aux différents conflits qui règnent au Moyen-Orient.